

# Charte INTEROPHTA

*" Cohérence et Réciprocité "*

## EFFICIENCE

Equipements performants au sein du cabinet et respect de la démarche qualité Hygiène et Sécurité.

## EMPATHIE

Tout au long de la consultation, l'ophtalmologiste doit être à l'écoute du patient et de ses besoins.

## ACCOMPAGNEMENT

Réception d'appel via un numéro unique  
Facilitation des rendez-vous  
Téléconsultation  
Informations site web, dépliants, affiches, réseaux sociaux,...

## ÉDUCATION

L'ophtalmologiste doit fournir les informations nécessaires afin d'aider le patient à comprendre sa pathologie et à appliquer le traitement prescrit.

## RÉSEAU D'OPHTALMOLOGISTES

Facilitation des échanges de dossiers médicaux en cas de prise en charge en dehors du cabinet habituel.

## CIVISME

Le patient doit honorer ses rendez-vous et avertir rapidement en cas d'imprévu afin de libérer sa place pour autrui.

## RESPECT MUTUEL

Comportement correct à l'accueil, en salle d'attente et en consultation. Portable silencieux. Parler doucement.

## CONFIANCE PAR RAPPORT AUX SOINS APPORTÉS

Observance des traitements, éviter l'errance médicale et utiliser, si besoin, la téléconsultation en complément ou en premier recours.

## RESPONSABILITÉ

Le patient doit faire les efforts nécessaires pour participer activement à sa guérison.

## COMMUNAUTÉ DE PATIENTS

Pour les patients qui se reconnaissent dans la charte et adhèrent au fonctionnement de l'association.



INTEROPHTA, l'Ophtalmologie en réseau. Entre ophtalmologistes.